

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

**La MRC Domaine-du-Roy intègre les responsabilités du CLD Domaine-du-Roy en matière de développement économique local et régional**

**Roberval, le 22 juin 2021** — Lors d'une séance spéciale, tenue le 22 juin 2021, les élu(e)s de la MRC du Domaine-du-Roy ont pris la décision que la MRC allait dorénavant assumer directement et exclusivement les compétences en matière de soutien au développement économique local et régional, tel que prévu par la Loi sur les compétences municipales.

Cette décision a été prise dans le but de tirer avantage de la mise en commun des ressources autour d'une vision cohérente du développement local et régional. La façon hybride de fonctionner pour le développement économique (CLD) et le déploiement de la vision stratégique (MRC) rendait l'efficacité difficile. Or, ces deux aspects du développement sont trop étroitement liés pour être gérés au sein de deux organisations distinctes.

D'autres éléments ont pesé dans la balance, notamment l'imputabilité des élu(e)s sur les résultats et leur volonté d'avoir la capacité d'agir directement en matière de développement local et régional.

À cet effet, le préfet de la MRC Domaine-du-Roy, monsieur Yanick Baillargeon, indique que : « cette décision a été prise naturellement et d'un commun accord entre les élu(e)s pour permettre au territoire du Domaine-du-Roy de faire face aux enjeux de son développement socioéconomique, et ainsi pouvoir encore mieux répondre aux besoins des entreprises et des citoyens. »

Pour remplir son mandat, la MRC rapatriera les ressources du CLD au sein de sa structure. L'intégration sera effective à partir du 1er janvier 2022. Les prochains mois serviront à mettre en place un plan de déploiement afin d'assurer une transition harmonieuse. Pour ce faire, un comité de transition composé de quatre élus et quatre représentants du milieu socioéconomique sera formé.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un comité consultatif permanent en matière de développement économique local et régional sera mis en place. Les différents chantiers liés à la vision stratégique de développement territorial sont maintenus et demeurent plus que jamais une force distinctive pour le territoire.

Monsieur Baillargeon tient également à rassurer la population, de même que les entrepreneurs du territoire, quant à l'agilité et à la continuité des services en matière de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat. Les bureaux du service du développement économique demeureront situés à leur emplacement actuel à Saint-Félicien, avec un point de service à Roberval.

## À propos de la MRC Domaine-du-Roy

Créée en 1983, la MRC du Domaine-du-Roy est un organisme supramunicipal regroupant neuf municipalités et un vaste territoire non municipalisé. Le conseil de la MRC est composé de 14 élues et élus du territoire. La MRC œuvre au service des municipalités et de leurs citoyens, dénombrés à plus de 29 217 habitants en 2020. La superficie du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy s'élève à 17 387,80 km<sup>2</sup>, dont seulement 15 % de cette superficie est municipalisée. La MRC détient plusieurs compétences, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de gestion de la villégiature et d'évaluation foncière. Elle regroupe également les services municipaux liés à la sécurité incendie, la gestion des matières résiduelles et l'ingénierie civile auprès des municipalités rurales. La MRC du Domaine-du-Roy chapeaute de nombreux dossiers de développement territorial visant la création d'une économie florissante et d'un environnement plus sain, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

— 30 —

Source :

Mario Gagnon, directeur général  
MRC Domaine-du-Roy

Pour demande d'entrevue :

Karine Côté  
Conseillère en communication-marketing  
[kcote@clldomaineduroy.qc.ca](mailto:kcote@clldomaineduroy.qc.ca)  
418 618-3297

